

Commission a constaté très peu de changement dans les huit premières années, notre gouvernement doit réclamer tout le mérite des progrès accomplis. Je suis sûr, monsieur l'Orateur, que tous les membres de la Chambre sont heureux du progrès qu'a décrit le ministre des Finances de Terre-Neuve et je suis convaincu que tous, même les membres de l'opposition, reconnaissent que nous avons contribué beaucoup à ce progrès et à cette heureuse situation décrite par le ministre des Finances.

Le gouvernement de Terre-Neuve possède encore des droits sur le Labrador, des droits de redevance, non des droits découlant de concessions de bois, de concessions hydro-électriques, mais des droits de redevance à verser par les entreprises qui y exploitent des minéraux. Terre-Neuve s'attend à des revenus élevés de ces redevances, dans un proche avenir. Nous espérons que cet espoir se réalisera bientôt; nous espérons que le progrès décrit se poursuivra et nous croyons qu'avec l'aide de notre gouvernement, Terre-Neuve aura un avenir plus heureux et plus glorieux que ce que les membres de l'opposition ont jamais rêvé.

M. C. W. Carter (Burin-Burgeo): Monsieur l'Orateur, je ne saurais, en conscience, appuyer le principe dont s'inspire le bill, car si je le faisais, je jouerais le rôle de traître, je crois, non seulement envers les Terre-neuviens mais envers la population du reste du pays puisque, aujourd'hui, en ce qui concerne cette affaire, l'intégrité et l'honneur de Terre-Neuve est entre nos mains. Voici les raisons qui me poussent à dire cela: d'abord, ce bill fait partie de la constitution canadienne, mais le principe dont il s'inspire a pour objet de détruire l'un des droits constitutionnels de Terre-Neuve, lequel était l'élément décisif qui a amené Terre-Neuve à accepter de devenir partie intégrante du Canada. Le bill supprime dans notre constitution quelque chose de tangible qu'il remplace par une ombre.

Non seulement j'ai été étonné, mais renversé, d'entendre le ministre sans porte-feuille, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Browne) dire que le bill remplit les obligations juridiques de notre constitution. Comment une obligation juridique peut-elle être remplie par un bill qui détruit l'un de nos droits aux termes de la constitution canadienne? Et si ce n'est l'obligation juridique, que fait-on de l'obligation morale? Est-ce que cela n'importe pas non plus à l'honorable député de Saint-Jean-Ouest? L'article 29 disparaîtra lorsque ce bill sera adopté

[L'hon. M. Browne.]

et, à sa place, nous aurons une vague promesse portant qu'une revue aura lieu quelque temps après le 31 mars 1962, et que cette revue tiendra compte des circonstances spéciales à Terre-Neuve.

Si les garanties que renferme la constitution du Canada elle-même n'ont aucune valeur, quelle valeur peut-on attacher à l'assurance que renferme ce bill, pourrait-on se demander. A cet égard, le principe dont s'inspire le bill est contraire au principe de la constitution elle-même, c'est-à-dire l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, dont ce bill fait partie, puisqu'il parachève l'union de Terre-Neuve avec le Canada. Non seulement le principe dont s'inspire ce bill est-il contraire à la constitution; il viole l'esprit de cette dernière, en ce qu'il met fin, par une action unilatérale, à l'accord solennel entre les deux parties. Les fautes de l'ancien gouvernement libéral, rappelées par le premier ministre (M. Diefenbaker) cet après-midi, ne sauraient justifier pareille initiative. Deux maux ne peuvent équivaloir à un bien, et le ministre sans porte-feuille, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest, pourra citer des chiffres tant qu'il voudra, on ne saurait oublier les faits, pas plus qu'on ne saurait les justifier.

L'initiative que prévoit ce bill et l'attitude qu'il révèle sont préjudiciables à l'unité nationale. Il y a 10 ans, Terre-Neuve a fait librement un pas décisif, plaçant sa confiance uniquement dans l'honneur et dans l'intégrité des Canadiens. En ce moment, alors que l'unité nationale est si importante et qu'elle devrait être notre objectif principal, l'aigreur et le ressentiment d'un demi-million de Terre-neuviens ulcérés par un sentiment de trahison...

M. Gaffney: Qui les a provoqués?

M. Carter: ...est un spectacle terrible à envisager. Attendez.

Les aspects constitutionnels de ce bill ont été discutés dans le détail hier et encore aujourd'hui et je n'ai pas l'intention d'approfondir davantage cette question si ce n'est pour répondre à un argument avancé par le ministre des Finances. Le ministre a déclaré hier et je cite un passage du harsard d'hier à la page 6184:

La deuxième question qui se pose, c'est celle de savoir ce que la commission a voulu dire par les mots "pour les années subséquentes", dans la dernière recommandation. Cela pose naturellement une question et celui qui cherche à déterminer le sens à attribuer à cette expression contenue dans le rapport doit évidemment reconnaître que les commissaires ne sont pas des hommes à employer des mots imprécis.

Voilà ce qu'a dit hier le ministre mais qu'a-t-il dit en septembre dernier? Je cite